



Cadre réservé à l'administration

DOSSIER N° 20 /.....

DATE DE DEPOT ://

DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE À LA DIVISION DU LOGEMENT

Arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant

Votre projet de division nécessite-t-il une déclaration préalable ou une demande de permis de construire (modification de façades, extension de surfaces, changement de destination, ...) ?

oui non

Si oui, indiquer le n° de la demande :

Identité du demandeur

Nom : Prénom :

Ou personne morale (raison sociale) :
.....

Représentée par :

N° de SIRET :

Qualité : Propriétaire Mandataire

Adresse du demandeur

Commune : Code postal :

Tél : Courriel :

Adresse de la personne déposant le dossier au nom du demandeur :
.....

Tél : Courriel :

Délai de traitement, sanction et voies de recours

La commune de Lorient dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de dépôt de la demande pour délivrer l'autorisation ou la rejeter. Le silence gardé au-delà de ce délai vaut autorisation préalable de diviser au titre du permis de diviser uniquement.

En cas de division réalisée sans permis, le contrevenant s'expose à 15.000 € d'amende et 25.000 € en cas de nouveau manquement dans les 3 ans.

La décision qu'elle soit tacite ou expresse peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de la date à laquelle la décision est réputée favorable, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes

Adresse de l'immeuble

Adresse :

Commune :Code postal :

Section cadastrale :N° :

Quel est l'objet de votre demande de division ?

- Création d'un ou de plusieurs logements pour mise en location future
 Création d'une ou de plusieurs chambres supplémentaires pour mise en location individuelle

Autres :

Renseignement relatif à l'immeuble

Type d'habitat : Maison individuelle Immeuble collectif

Si copropriété, identification du lot :

Étage du logement :

Régime juridique de l'immeuble :

Mono propriété Copropriété

Locaux accueillant les ordures ménages : Oui Non

Parties communes (local vélo) : Oui Non

Précisez :

Renseignement relatif au logement créé

A renseigner pour chaque logement créé

Logement n°1

Bâtiment:.....Porte

Étage du logement :

Surface de plancher :..... m²

Usage mixte professionnel et d'habitation : Oui Non

Si l'immeuble comporte un seul logement, précisez :

Type de logement (nombre de pièces principales) :

- 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces
 5 pièces 6 pièces et plus

Logement n°2

Bâtiment:.....Porte:.....

Étage du logement :

Surface de plancher : m²

Type de logement (nombre de pièces principales) :

- 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces
- 5 pièces 6 pièces et plus

Logement n°3

Bâtiment:..... Porte :

Étage du logement :

Surface de plancher :m²

Type de logement (nombre de pièces principales) :

- 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces
- 5 pièces 6 pièces et plus

Logement n°4

Bâtiment : Porte :

Étage du logement :

Surface de plancher :..... m²

Type de logement (nombre de pièces principales) :

- 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces
- 5 pièces 6 pièces et plus

Logement n°5

Bâtiment:..... Porte:.....

Étage du logement :

Surface de plancher :..... m²

Type de logement (nombre de pièces principales) :

- 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces
- 5 pièces 6 pièces et plus

Précisions sur la demande de permis de diviser

Cette rubrique permet de préciser des informations non prévues dans le formulaire et pouvant éclairer la procédure d'instruction.

.....
.....
.....

Engagements et signature

Je déclare exacts tous les renseignements mentionnés dans la présente demande.

Fait à, le.....

Signature du déclarant :

INFORMATIONS SUR LE DOSSIER A CONSTITUER :

Documents à joindre pour toute demande d'autorisation

- le présent formulaire de demande d'autorisation préalable à la division
- Un plan de situation localisant la parcelle à l'échelle de la commune
- Un plan de masse de la parcelle indiquant notamment la localisation des locaux communs (déchets, deux roues)
- Un plan côté en 3 dimensions (longueur, largeur et hauteur) faisant apparaître la situation avant et après travaux.
- Le dossier technique amiante mentionné à l'article R. 133429-5 du code de la santé publique. Pièce obligatoire pour tous les logements construits avant 1949.
- Le constat de risque d'exposition au plomb mentionné à l'article R. 1334-12 du code de la santé publique. Pièce obligatoire pour tous les logements construits avant 1997.
- Photographies de l'immeuble existant.
- Un plan du logement

Le dossier doit être déposé en 2 exemplaires

.....

Les données personnelles et justificatifs collectés dans le cadre du présent formulaire seront utilisés uniquement dans le cadre de l'instruction et du contrôle des autorisations de division. Elles ne seront transmises qu'aux services de la Ville de Lorient en charge de ces questions.

Ces données seront conservées pendant 2 ans, puis supprimées ou archivées selon les dispositions du code du patrimoine.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et, le cas échéant, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la mairie de Lorient par voie postale : Mairie de Lorient – service de l'Urbanisme - 2bd du Général Leclerc CS 30010 - 56315 Lorient Cedex, ou par courrier électronique à donnees.personnelles@mairie-lorient.fr.